

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2024 – 1116 DU 25 SEPTEMBRE 2024**  
portant abrogation du décret n° 2009-245 du 09 juin  
2009 portant création, attributions, organisation et  
fonctionnement du Conseil national de l'Alimentation  
et de la Nutrition.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**  
**CHEF DE L'ÉTAT,**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu** le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2022-605 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale ;
- vu** le décret n° 2023-315 du 14 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;



**vu** le décret n° 2023-425 du 26 juillet 2023 portant création et approbation des statuts de l'Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition ;  
**sur** proposition du Président de la République,  
**le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 septembre 2024,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Est abrogé, le décret n° 2009-245 du 09 juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'Alimentation et de la Nutrition.

### Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre du Développement et de la  
Coordination de l'Action gouvernementale,



**Abdoulaye BIO TCHANE**  
Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Élevage et de la Pêche,



**Gaston Cossi DOSSOUHOU**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MDC : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; MS : 2 ;  
AUTRES MINISTÈRES : 17 ; SGG : 4 ; JORB : 1.